

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo France et autres Pays d'expression française	1 an	6 mois
Ordinaire	1.300 frs	800 frs
Avion	3.300 frs	1.700 frs
ETRAANGER	1 an	6 mois
Ordinaire	1.600 frs	900 frs
Avion	3.750 frs	2.300 frs
PRIX	Au comptant à l'imprimerie : 75 frs	
DU	Par porteur ou par poste :	
NUMERO	Togo, France et autres Pays d'expression française : 90 frs	
	Etranger Port en sus.	

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO S. P. 891 — Tél: 37-18 — LOMÉ

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 80 frs
minimum 250 frs
Chaque annonce répétée : moitié prix :
minimum 250 frs

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
TÉLÉPHONE 27-01 — LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) 49

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Avis de demande d'immatriculation

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présentes avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de 1^{re} instance de Lomé et de la section de Sokodé audit tribunal.

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Suivant réquisition, n° 5813, déposée le 26 janvier 1972, le sieur Dagadzi Barnabé, profession d'Ingénieur des TP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre Foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 as 61 cas; situé à Palimé circ. Adm. de Klouto, connu sous le nom de Kpodzimondzi et borné au nord, au sud, à l'ouest par des rues en projet et à l'est par les lots n°s 59 et 60.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5814, déposée le 28 janvier 1972, le sieur Amorin J. Alfred, Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, 10 rue de la Mission, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre Foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 13as 15 cas, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Totchi et borné au nord par la famille Amatemkpor Klotsi, au sud par la famille Nyamaku Awayinou, à l'est par la route Totchi et à l'ouest par Aziaku Avotor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5815, déposée le 28 janvier 1972, le sieur Amorin J. Alfred, Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, 10 rue de la Mission, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 62 as 06 cas, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Huimé et borné au nord par Akitan Bob Emmanuel, au sud par Akato

Eglé, à l'est par Missidan Lokpo et à l'ouest par Kpédja Tometsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5816, déposée le 29 janvier 1972, le sieur Zandji Emmanuel, profession d'employé de Commerce à la John Holt, demeurant et domicilié à Lomé, Représentant de la Collectivité Zandji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 has 65 as 18 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord par Akpamagbo Sikoudo et Amégan Agbéavi, au sud par Amekou Sodjati et Gaglo Peter Dagbovie, à l'est par Adjabley Badagnon, Ametonou Douvon, Srokpo Adognon et à l'ouest par la Collectivité Adédjé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Zandji et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, savoir :

1 — Mathias Koffi Zandji, Bijoutier, décédé à Palimé, représenté par son fils Fidelius Zevor, mécanicien au Port de Lomé.

2 — Mme Agnès Adissenou, née Zandji, revendeuse décédée à Palimé représentée par son fils Maurice Ayitey, étudiant à Paris.

3 — Mme Dorcas Afiwa Amegee, née Zandji, revendeuse à Lomé (Adawlato)

4 — Mme Régina Akuavi Fianyoh, née Zandji à Mission-Tové (village) circ. Adm. de Tsévié

5 — Emmanuel Komlavi Zandji, employé à la John Holt Lomé

6 — Jemy Komi Zandji, chauffeur à Lomé Bè Apéyéme.

Suivant réquisition n° 5817, déposée le 29 janvier 1972, le sieur Zandji Emmanuel, profession d'Employé de Commerce à la John Holt, demeurant et domicilié à Lomé Représentant de la Collectivité Zandji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 has 78 as 14 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au Nord par Gaglo Peter Dagbovi, au Sud par la collectivité Zandji, à l'Est par la collectivité Enoumatékpo et à l'Ouest par la collectivité Agbaka Togbé Etsé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Zandji et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, savoir :

1° Mathias Koffi Zandji, bijoutier décédé à Palimé représenté par son fils Fidélius K. Zevor, mécanicien au Port de Lomé

2° Mme Agnès Adissenou Zandji, revendeuse décédée à Palimé représentée par son fils Maurice Ayitey étudiant à Paris

3° Mme Dorcas Afiwa Amégee, née Zandji à Adawlato rue des Ecoles

4° Mme Régina Akuavi Fianyoh, née Zandji, revendeuse à Mission-Tové.

5° Zandji Emmanuel Komlavi, employé à la John Holt à Lomé

6° Jemmy Komi Zandji, chauffeur à Bè Apéyéme.

Suivant réquisition n° 5818, déposée le 2 février 1972, le sieur Tengué Gaba Nyamélé, profession de maçon, demeurant et domicilié à Agouévé Kétédja, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 80 as 86 cas, situé à Agouévé, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Kétédja et borné au Nord par Mlatowo Agbemape, au Sud par Vada Loboé et Afanténoukpo Loboé, à l'Est par Attivor Doh et à l'Ouest par Amemaka Noukpoapé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5819, déposée le 4 février 1972, le sieur Amah Séverin, profession de directeur du cabinet (Ministère des Finances), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre Foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un carré d'une contenance totale de 16 as 00 ca, situé à Lama-Kara, connu sous le nom de Kpérimboua et borné au Nord par Domdéma Djonda, au Sud, à l'Ouest par des rues en projet et à l'Est par Ayao Edouard.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5820, déposée le 4 février 1972, le sieur Emile Joseph Acolatsé, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Accra (Ghana), de passage à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 has 60 as 73 cas, situé à Baguida, cir. adm. de Lomé connu sous le nom d'Avépozo et borné au Nord par Eugène Joao Amorin, au Sud par Aloysius Komi Seddoh et l'emprise du chemin de fer Lomé-Anécho, à l'Est par Komlan Soli, Logoossou Djilan et Answin Afantsawo et à l'Ouest par Délagnon Maurice.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la famille Acolatsé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, savoir :

1° Emile Joseph Acolatsé, fonctionnaire en retraite à Lomé, 17 rue Thompson

2° Mme Emilia Afi Anthony, née Acolatsé, couturière à Lomé, 17 rue Thompson

3° Mme Régina Yawovi de Souza, née Acolatsé, ménagère à Accra, Médina (Ghana)

4° Frédéric Kwami Acolatsé, employé de commerce en retraite à Lomé, 17 rue Thompson

5° Mme Suzana Akuwovi Acolatsé, ménagère à Atakpamé, quartier Gnagna

6° Mme Fidélia Akuwa Aku, née Acolatsé, ménagère à Lomé, 17 rue Thompson

7° Mme Céline Adjowa Acolatsé, ménagère à Lomé, 17 rue Thompson

8° Emmanuel Kwami Acolatsé, employé à l'hôtel Le Bénin à Lomé, 17 rue Thompson

9° Mme Rose Ablewa Acolatsé, couturière en service à la « Glamour » Factory à Accra (Ghana)

- 10^e Francis Emmanuel Y. Acolatsé, employé de commerce à Accra Mamprobi (Ghana)
- 11^e Mme Agnès Yawovi Acolatsé, ménagère à Lomé 17 rue Thompson
- 12^e Godfried Abalo Acolatsé, transporteur 17 rue Thompson
- 13^e Mme Jeannette Adjowa Acolatsé, employée à l'Hôtel « Le Bénin » Lomé 17 rue Thompson
- 14^e Mme Esther Acolatsé, ménagère à Lomé 17, rue Thompson
- 15^e Akusika Acolatsé, ménagère à Lomé 17, rue Thompson
- 16^e Mme Beauty Acolatsé, ménagère à Lomé 17, rue Thompson
- 17^e Wilhing Kwaku Acolatsé, décédé représenté par ses enfants
a) Elisabeth Lily Acolatsé, ménagère — b) Gilles Acolatsé, étudiant à Lomé 17, rue Thompson
- 18^e Mme Emilia Amewo Acolatsé, décédée représentée par ses filles : a) Laura Aba Vidégla, née Samuel Johnson, ménagère à Lomé 17, rue Thompson
b) Lucie Ama Kpeglo, née Samuel Johnson, ménagère à Lomé 17, rue Thompson
- 19^e Mme Flora Acolatsé, décédée représentée par sa fille : Charity Kowuvi à Lomé 17, rue Thompson
- 20^e Christian Kwashie Acolatsé, électricien à Lomé 17, rue Thompson
- 21^e Mme Agnès Ablewa Acolatsé, décédée représentée par sa fille : Akuvi Dovo
- 22^e Mme Florence Afi Kukubor, née Acolatsé, décédée représentée par ses enfants : a) Johannes Kwashi Kukubor, b) Frida Aseye Kukubor, c) Cate Akofa. Kukubor tous élèves demeurant à Lomé 17, rue Thompson
- 23^e Ishmael Acolatsé, étudiant à Lomé 17, rue Thompson
- 24^e Alfred Kwami Acolatsé, maçon à Lomé 17, rue Thompson
- 25^e Georgina Acolatsé, étudiante à Lomé, 17 rue Thompson.

Suivant réquisition, n° 5821, déposée le 7 février 1972, le sieur N'koli Boluvi Wogboli Aguto, profession de maçon, demeurant et domicilié à Lomé Bè Hedjé Kpota, mandataire de la famille Boko Tsissé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 has 60 as 72 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Tanmé et borné au Nord par Agbelessessi Dzeno, au Nord-Ouest par Adzakpa Adalésome, au Sud par la collectivité Sadzi et Akossou Spoku, à l'Est par Alagali Dzoboku, Akossou Soku et Kuwonou Loga et à l'Ouest par Atopla Nyamati, Kamassan Ekuléwossi, Ekoé Apetinakpo et Djilan Aguzi Patu.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la famille Boko Tsisse et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5822, déposée le 12 février 1972, le sieur Alhadji Amidou Bouraïma, profession de marchand de bois, demeurant et domicilié à Lomé Zongo 11, rue Dadjì, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 97 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité Aklikokou et au Sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5823, déposée le 16 février 1972, le sieur A'ex Ayité Mivedor, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé 78 rue des Eucalyptus, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 as 95 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom d'Hôpital et borné au Nord par le lot n° 24, au Sud par le lot n° 26, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par la collectivité Tsissan Dadzie

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition 5824 déposée le 16 février 1972, le sieur Ayité Jacob Mivedor, profession d'Agent des Postes, demeurant et domicilié à Lomé Cocoteraie de Souza, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 as 94 cas situé à Lomé, connu sous le nom d'Akodessewa et borné au Nord par Frédéric Brenner, au Sud par Soman Feta et Apédo Mivessomé, à l'Est par Valentin Atikpo et à l'Ouest par Hoedjnanou Mivessomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5825, déposée le 16 février 1972, le sieur Bagnah Joseph, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé (OPAT), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 as 67 cas, situé à Sokodé, connu sous le nom de Didauré et borné au Nord par une rue en projet, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Tchapidé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5826, déposée le 17 février 1972, la dame Augustina Massavi Attivi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 64 as 02 cas, situé à Lomé-Bè, connu sous le nom d'Adjidomé et borné au Nord, à l'Est par la collectivité Agbogbodo, au Sud par la dame Augustine Massavi Attivi et à l'Ouest par le passage des bœufs.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5827, déposée le 19 février 1972, le sieur Séverin Adjiwoanou Sokpoh, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé (S.C.I.A.), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale

de 4 as 66-cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom d'Hôpital et borné au Nord par Issifou Souley Radji, au Sud, à l'Ouest par des rues en projet et à l'Est par la famille Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5828, déposée le 26 février 1972 le sieur El Hadj Bakari Liadi, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé Cocoteraie Pa de Souza, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 as 08 cas, situé à Lomé, Aflao, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au Nord par Amouzou Gueli, au Sud par Awonor Gligah, à l'Est par la route Gakli Agbalépédogan et à l'Ouest par Azia-
gnon Esseh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5829, déposé le 26 février 1972, la dame Adévi Lucie Franklin, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 as 13 cas, situé à Djablé, circ. adm. de Lomé et borné au Nord par Apédo Awassi, au Sud par Agbodjan Alexandre, à l'Est par Bedje Tougenon et à l'Ouest par la route Lomé-Djablé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5830, déposée le 1^{er} mars 1972, le sieur Adélé Hounaké Kossi, profession de gendarme, demeurant à Badou et domicilié à Lomé-Dogbéavou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 98 cas situé à Dogbéavou, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Abovey et borné au Nord, à l'Est par des rues, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Agbédékpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5831, déposée le 1^{er} mars 1972, le sieur Lawson Laté Gilbert, profession de planton à la Sotomarey demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 00 ca situé à Dogbéavou, circ. Adm. de Lomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité Aklikokou et à l'Ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5832, déposée le 1^{er} mars 1972, M. et Mme Maxwell Pindra, profession d'ingénieur des P.T., demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 28 as 52 cas, situé à Baguida, circonscription administrative de Lomé et borné au Nord par Apaloo Mensah, au Sud par Gbogbo Nathan, à l'Est par Tamakloe et à l'Ouest par une route de 20 mètres.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5833, déposée le 1^{er} mars 1972, le sieur Simbimé Batabo, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 as 35 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par la famille Gbossou, à l'Est par Dolémé Ahadorh et à l'Ouest par l'avenue de la Libération prolongée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5834, déposée le 1^{er} mars 1972, le sieur Herman Joseph K. Aholu, profession d'ex-gérant de la UAC, demeurant et domicilié à Lomé, 2 rue d'Atakpamé, mandataire de M. Mensah K. Marcellin, professeur à Kinshasa, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 as 40 cas, situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Hongondoin et borné au Nord par les lots n° 5 et 6, au sud par le lot n° 1, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5835, déposée le 2 mars 1972, le sieur Abaglo Eugène, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 has 45 as 89 cas, situé à Dayes, circ. adm. de Klouto, connu sous le nom de Mimpassem et borné au Nord par Amévigbé Philippe, au Sud par Mawounou Philippe et la collectivité Tatchi II, à l'Est par la route Dayes Mimpassem — Elavagnon et à l'Ouest par Zate Sessi et Akolitsé Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5836, déposée le 6 mars 1972, le sieur Tchobo A. Cyprien, profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 as 48 cas, situé à Lomé Bè, connu sous le nom d'Apéyéme et borné au Nord par la rue Amemaka Libla, au Sud par Migan Ahligo, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par la collectivité Aboflan Sassou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5837, déposée le 6 mars 1972, le sieur Novivo Ayikoué Philippe, profession de dessinateur aux T.P.-Sud demeurant et domicilié à Lomé (Section Routes), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 as 53 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Tammé et borné au Nord par Simon Agouzi, au Sud, à l'Est par Djisseko Adikossi Kpikpa et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5838, déposée le 6 mars 1972, le sieur Boniface Têko Dovi, profession de géomètre-dessinateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 as 75 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de St Joseph et borné au Nord par le T.F. n° 6601, au Sud par la route d'aviation, à l'Est par B.T. Dovi le requérant et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5839, déposée le 6 mars 1972, le sieur Boniface Têko Dovi, profession de géomètre-dessinateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 as 26 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de St. Joseph et borné au nord par le TF n° 6601 Olympio Pascal, au sud par la route d'Aviation, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par une parcelle de terrain lui appartenant.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5840, déposée le 7 mars 1972, le sieur Godwin Têtévi Tété, profession de Fonctionnaire des Nations Unies, demeurant et domicilié à Brazzaville de passage à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non

bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 60 as 30 cas, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, au sud, à l'est par Atandji Kpoti et à l'ouest par Sedjedo Attivon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5841, déposée le 7 mars 1972, le sieur Godwin Têtévi Tété, profession de Fonctionnaire des Nations Unies, demeurant et domicilié à Brazzaville de passage à Lomé, s/c de M. Améganvi Louis, 25, rue Malazoué à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43 as 07 cas, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par Kloussé Vignon au Sud par Etou Messan, à l'est par Ayao Kpogo et à l'ouest par Agbofoati Djinékou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5842, déposée le 9 mars 1972, le sieur Zewu Clément, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Nuatja, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 as 80 cas, situé à Nuatja, connu sous le nom de Agbaladomé et borné au nord par Godwin K. Ahiagba, au sud par une rue, à l'est par Marc Atidépe et à l'ouest par la famille Kpétigo et Dotsé Mawussi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5843, déposée le 9 mars 1972, le sieur Hubert Timmermans, profession de Pilote de mer, demeurant et domicilié à Kpémé (CTMB), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité belge, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 as 17 cas, situé à Palimé, circ. adm. de Klouto, connu sous le nom de Yoh et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Nougnonnou Akuensie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5844, déposée le 9 mars 1972, le sieur Ahodeto Sowu, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Mission-Tové, représenté par le Pasteur Sowu, Mission Evangélique à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 as 62 cas, situé à Lomé, connu sous le nom de Abobokomé et borné au nord par

le TF 1364 TT, au sud par TF 218 TT, à l'est par TF 120 de Lomé et à l'ouest par la rue d'Amoutivé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.845 déposée le 13 mars 1972, le sieur Gomez Vincent, profession d'agent Renault Afrique demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 03 cas situé à Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord, au Sud, à l'est par la collectivité Boko Tsissé et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.846 déposée le 13 mars 1972, la dame Kouwondé Kami, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé s/c de M. Dos Reis Michel (DTG, Route d'Anécho) à Lomé majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 as 92 cas situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au Nord par Dadzie Tsissan et Louis da Silva, au Sud par Dadzie Tsissan, à l'Est par Robert Doe et à l'Ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.847, déposée le 14 mars 1972, le sieur Damado Koffi Jean, profession de menuisier demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 as 40 cas situé à Lomé connu sous le nom de Kodjoviakopé et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par le lot n° 25 bis, à l'Est par le lot n° 26 et à l'Ouest par Attikpo Augustin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.848, déposée le 15 mars 1972, la dame Kiti A. Monique, née Gnroufoun, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé, 23, rue Kwassi Bruce, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 00 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par Noukafou Djoka Hermame et au Sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.849, déposée le 15 mars 1972, le sieur Gnroufoun K. Crépén, profession de contrôleur technique demeurant et domicilié à Lomé (Radiodiffusion) majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 75 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot n° 2, au Sud par le lot n° 6, à l'Est par le lot n° 5, par Kouwonou Kodjo et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.850, déposée le 17 mars 1972, le sieur Afanoukoé Désiré, profession d'ingénieur des TP Sud (section Routes) demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 00 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot n° 29, au Sud par une rue en projet, à l'Est par les lots n° 41 et 43 et à l'Ouest par le lot n° 39.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.851, déposée le 17 mars 1972, le sieur Simon Dick, profession de chef chantier UDEC demeurant et domicilié à Lomé Bè Agodogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 as 65 cas situé à Vogan, circonscription dudit, connu sous le nom de Koutimemodji et borné au nord, à l'est, à l'ouest par Kotokoli Ehi et au Sud par Mensanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.852, déposée le 20 mars 1972, le sieur Lawson Jean-Marie Vianney, profession d'agent de la SORAD Maritime demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 76 as 13 cas situé à Agouvé, circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom d'Adougbiakopé et borné au Nord, à l'Ouest par Gokpoé Wémène, au Sud par Apedo Mlatao et à l'Est par Odédou Adjesson.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.853 déposée le 21 mars 1972, le sieur Mathias Ayivi Ajavon, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé Lycée de Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 as 06 cas situé à Lomé connu sous le nom de Collège St Joseph et borné au Nord par Akakpo Tovin, au Sud par Edmond Dogbé, à l'Est par la collectivité Gbékou et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.854, déposée le 22 mars 1972, le sieur Ayénu Kwasi Seth, profession de technicien en mécano demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 as 92 cas situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Tanné et borné au Nord par Racim Sant'Anna, au Sud par un passage, à l'Est et à l'Ouest par Gaké Gabriel.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.855, déposée le 22 mars 1972, le sieur Kodjovi Kouma Céphas, profession de brigadier de Police (Commissariat central) demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 99 cas situé à Lomé connu sous le nom de Tokoin Tanné et borné au Nord par une réserve administrative, au Sud, à l'Ouest par Gaké Gabriel et à l'Est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.856, déposée le 23 mars 1972, le sieur Lawson Joachim, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Cocoteraie de Souza, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un triangle d'une contenance totale de 18 as 53 cas situé à Lomé, connu sous le nom de Bè Klikamé et borné au Nord par Mikossokpo Aziaka, au Sud par Migbondji Laba, à l'Est par l'emprise du chemin de fer Lomé-Akrapamé et à l'Ouest par Louis Adjigo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.857, déposée le 23 mars 1972, le sieur Da Silveira Messan Jean, profession d'ingénieur des Travaux Géographiques demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 00 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot n° 48, au Sud par une rue en projet, à l'Est et à l'Ouest par Djoka Logan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5.858, déposée le 23 mars 1972, le sieur Dehoué René, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Mango de passage à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 03 cas situé à Lomé Kélégougan connu sous le nom d'Atchanti et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par Dankpo Agbonyemissi et à l'Est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5859, déposée le 27 mars 1972 le sieur Attigbé Edos Claudios, profession d'aide-comptable, sce des Pêches, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 as 09 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet au sud par Akpity Sylvain, à l'est par Akakpo Dominique et à l'ouest par la collectivité Aklikokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5860, déposée le 27 mars 1972, le sieur Blewoussi K. François, profession de menuisier marchand, demeurant et domicilié à Lomé 275 Bd Circulaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 as 31 cas, situé à Lomé connu sous le nom de Abobokomé et borné au nord, à l'ouest par la famille Aku, au sud par la route d'Anécho et à l'est par les Bd Circulaire.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5861, déposée le 28 mars 1972, le sieur Gaston I. Petit, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé 7, rue bugaud, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 84 as 67 cas, situé à Adakpamé, circ. adm. de Lomé et borné au nord par Afangbégnon Yété, au sud par Agbodohoun, à l'est par Ekoué Adjagnon et à l'ouest par Agboti Adoglin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5862, déposée le 28 mars 1972, le sieur Johnson Jérôme, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Sce Topographique, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 32 as 59 cas, situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par Jérôme Johnson, au sud par la collectivité Dabla, à l'est par Mme Johnson Frida et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5863, déposée le 30 mars 1972, le sieur Adanlété Anani Adia Robert, profession de maître mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé Bè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 as 07 cas, situé à Lomé Bè, connu sous le nom d'Atchanti

et borné au nord par Akakpo Ayikumo, au sud par Efu To-voé, à l'est par la route Lomé-Djagblé et à l'ouest par N'tassé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5864, déposée le 31 mars 1972, le sieur Dossou Bernard, profession de commis hôtel « Le Bénin » demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5as 99 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 28, au sud, à l'ouest par la collectivité Agbo et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5865, déposée le 8 avril 1972, Mme Olympio Elisabeth, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé 10, rue de Calais, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 as 55 cas, situé à Lomé Afiao, connu sous le nom d'Avédji Anyigbé et borné au nord par la route de Palimé et Bongo Akpolu, au sud par Djiwonou Gavoin, à l'est par Abotsi Adza et à l'ouest par Sica Damazou Jean.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5866 déposée le 10 avril 1972, le sieur Moumouni Mensah Albert, profession de Gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (Grand Marché) majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 as 98 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de collège St Joseph et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud par Eklou Donkpo et à l'est par Garba Cona.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5867, déposée le 10 avril 1972, le sieur Akoté B. Lucien, profession de Médecin chef, demeurant et domicilié à Bassari (Hôpital), Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain clôturé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 as 23 cas, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est par Joseph Atikpa Kagunu et à l'ouest par la route de Palimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5868, déposée le 11 avril 1972, le sieur Kuéviakoé Dossah André, Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 as 98 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par Dogbé Akouété, au sud, à l'ouest par des rues en projet et à l'est par Dola.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5869, déposée le 11 avril 1972, le sieur Kuéviakoé Dossah André, Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 as 45 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord, au sud, à l'ouest par Allomé Dogbé et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5870, déposée le 11 avril 1972, le sieur Deckon Sa'vador Cosme, profession de Commissaire Divisionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 as 34 cas, situé à Lomé connu sous le nom d'Abobokomé et borné au nord par le Bd Circulaire, au sud par un passage, à l'est par Thomas Anthony et à l'ouest par Lawson Badagbon Léonard.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5871, déposée le 14 avril 1972, Mlle Doris Berthold, profession de Monitrice d'Enseignement, demeurant et domiciliée à Sanguéra, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 as 98 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 148, à l'est par le lot n° 144, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5872, déposée le 14 avril 1972, le sieur Joseph Kouassi da Cruz, profession de Clerc Principal Etude Me Liensol, demeurant et domicilié à Lomé Avenue des Alliées, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 as 33 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par

Mensah Kodjo, au sud par une rue, à l'est et à l'ouest par les lots n° 3 et 1 à M. Adjallé Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5873, déposée le 15 avril 1972, le sieur Albert Adjoh, profession d'employé à la CEET, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. Théophile Egah Adjor, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 as 19 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est par la collectivité Wogboli Aguto, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5874, déposée le 17 avril 1972 la dame Marie Frieda Johnson, profession de Sage-Femme, demeurant et domiciliée à Lomé 88 boulevard circulaire, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 has 53 as 75 cas situé à Avelonou, circonscription administrative de Klouto, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par Simon Dick et Jonathan Awuya, au sud par Jonathan Awuyah, à l'est par Kokouvi Adalessossi et Jonathan Awuya et à l'ouest par Gbadolé Gérard.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5875, déposée le 17 avril 1972 le sieur Bawa Mankoubi, profession de Directeur Général BTD demeurant et domicilié à Lomé, représentant de la BTD, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 has 62 as 71 cas situé à Hihéatro, circons. adm. d'Akposso et borné au nord par Evans Zidoa, Ebodi Sowi et Amoudji Molou, au sud par la route d'Atakpamé-Badou, à l'est par Zongo Cotokolis et à l'ouest par Atchou Agbokou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la BTD et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5876, déposée le 17 avril 1972 le sieur John Adjivon, profession de Compagnie « Asso », demeurant et domicilié à Lomé Route d'Anécho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 as 00 ca situé à Agouenyive, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Toti Agbévécondji et borné au nord, au sud par Seblé Agbévé, à l'ouest et à l'est par Agbévé Vincent et Azanléti Agbolosou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5877, déposée le 17 avril 1972 le sieur John Adjivon, profession de Compagnie « Asso », demeurant et domicilié à Lomé Route d'Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 as 00 ca situé à Agouenyive, circ. adm. de Lomé connu sous le nom de Totivi et borné au nord par Edronlawoli Somemanya, au sud, à l'est par Agbévé Somemanya et à l'ouest par Adjivon John.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5878, déposée le 19 avril 1972 le sieur Boniface Téko Dovi, profession d'Agent d'Affaires Géomètre demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. Akakpo Aziagbéde, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 38 as 73 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de St. Joseph et borné au nord par la route circulaire Lomé aviation, au sud, à l'est et à l'ouest par Akakpo Aziagbéde.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Akakpo Aziagbéde et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5879, déposée le 21 avril 1972 le sieur Kpanka Antoine, profession de magasinier, demeurant et domicilié à Mango, s/c de M. Kpadjonda Antoine, géomètre à Lomé 12. Rue de la Somme majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 as 80 cas situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la Collectivité Dadzie Simon et au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5880, déposée le 5 mai 1972 le sieur Amégan Francis, profession de Professeur à l'Université du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 as 00 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la Collectivité Aklilokou et au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5881, déposée le 5 mai 1972 le sieur Deprice Awokou Emmanuel, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 as 60 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Tammé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par des rues en projet et au sud par la collectivité Tido.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5882, déposée le 5 mai 1972 le sieur Pascal Simpson, profession d'électricien particulier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 as 45 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par les lots 317 — 318, au sud par les lots 311, 312, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la route Lomé-Palimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5883, déposée le 6 mai 1972 le sieur Houndjo Paul, profession de jardinier, demeurant et domicilié à Lomé (Assemblée Nationale) majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 as 07 cas situé à Lomé, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par la route lagunaire, au sud par Ayigan Ndanou, à l'est par Paul Dadzie et à l'ouest par Atandji Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5884, déposée le 9 mai 1972 la dame Louise Olympio (née Bartet) profession de commis au service des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé (Contributions Directes) majeur non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 as 08 cas situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par Assou Séklé, au sud par Séshia Aziabor et Kossi Awudor, à l'est par Séméha Ekló et à l'ouest par Laba Srui.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5885, déposée le 10 mai 1972 le sieur Amouda Lawani, profession d'adjudant-chef BIT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 35 as 19 cas situé à Pangalam, circ. adm. de Sokodé et borné au nord, au sud par la Collectivité du village Pangalam, à l'est par Alassani et à l'ouest par un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5886, déposée le 10 mai 1972 le sieur Ocloo Kodjo Antoine, profession de comptable à BATA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 as 00 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou

et borné au nord, à l'est, à l'ouest par les lots n° 161, 154, 152 et au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5887, déposée le 10 mai 1972 la dame Sosah A. Thérèse, née Kiutremou, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé s/c M. Lawson Moïse, Sce de la Voirie, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 as 69 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de St. Joseph et borné au nord par Adjé Agbokoutsé, au sud par Sosah Ebenezzer, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5888, déposée le 10 mai 1972 le sieur Flaty Joseph, profession de comptable à la BTD, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. Afantchao Lucas, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 12 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'est par la famille Wogboli Aguto et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Afantchao Lucas et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5889, déposée le 10 mai 1972 le sieur Urbain Kabassema, profession de directeur des services commerciaux demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 97 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Aklidikou et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5890, déposée le 10 mai 1972 le sieur Gbonfou H. Gabriel, profession de comptable à l'OPAT demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 92 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Aklidikou et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5891, déposée le 15 mai 1972 la dame Vovor Emilie, née Moreira, profession de sage-femme CHU, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34 as 58 cas situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par Alaté Tékpa, au sud par Ekli Gnamakou, à l'est par Guéli Agouto, Ayao Kpogo et à l'ouest par la route Lomé — Aflao — Totsi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5892, déposée le 15 mai 1972 le sieur Mensah Félix, profession de commerçant de bois demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. Mensah Assignon Folly, gérant de station Shell à Niamey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 as 00 ca situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Hôpital et borné au nord par la nouvelle route circulaire, au sud et à l'ouest par les héritiers Dadzie, à l'est par une rue.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5893, déposée le 15 mai 1972 Me Pierre Bartoli, profession d'avocat défenseur, demeurant et domicilié à Cotonou, mandataire de la collectivité Guidissou à Akodessewa-Kponou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti en partie consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 has 57 as 21 cas situé à Akodessewa, circ. adm. de Lomé connu sous le nom de Kponou et borné au nord par la Collectivité Sokpata, au sud par la voie ferrée Lomé-Anécho, à l'est par Afagbedji Kpogli, la collectivité Kangni et Ahessou Akouado et à l'ouest par les héritiers Tamakloé Théophile.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Guidissou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, savoir :

Kpankpan Guidissou	Elavovo Zénékou
Codjovi Mikodomé	Sozangbé Zénékou
Yévogon Guidissou	Joseph Zénékou
Kpognon Mikodomé	Ablewa Zénékou
Gnadonou Guidissou	Kuassi Zénékou
Wagbé Nukamewo	Aboutounabou Zénékou
Commandanti Guidissou	Comlavi Zénékou
Houmougbe Agbeki	Télé Zénékou
Anani Guidissou	Mauriéli Zénékou
Sonahiam Agbeki	Soaméto Houndessimé
Jean Guidissou	Gabriel Zénékou
Soaloméhonou Zénékou	Ainhil Houndessimé
Danklou Guidissou	Kaiser Houndessimé
Adandobou Zénékou	Afognaméto Mikodomé
Sohouamé Guidissou	Prosper Mikodomé
Sohoué Zénékou	Akodor Mikodomé

Komédji Mikodomé, tous demeurant à Bè Akouété Mikodomé, demeurant à Palimé.

Suivant réquisition, n° 5894, déposée le 16 mai 1972 le sieur Amouzougbon Assiongbon Prosper, profession de directeur de la radiodiffusion, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 12 cas situé à Lomé Tokoin et borné au nord, au sud, à l'est par

la collectivité Gedu Dara Missiadan et à l'ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5895 déposée le 26 mai 1972 Melle Agbobl M. Théodora, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 6 as 36 cas situé à Lomé, Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la collectivité Mikossé, au sud, à l'est par la famille Tossou Sossou Akpobo et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5896, déposée le 26 mai 1972 le sieur Godfried Têko, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé 19, Rue Brazza, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 has 54 as 48 cas situé à Agouévé circonscription administrative de Lomé connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par Assouvi, au Sud par la rue vers Cacaveli, à l'Est par la route Lomé-Atakpamé et à l'Ouest par l'emprise du chemin de fer Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5897, déposée le 27 mai 1972 le sieur Eklu-Natey Damien Akouété Tété, profession d'administrateur civil demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Aviation quartier Ntifafa, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 as 18 cas situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Sovipé et borné au Nord, à l'Est par Abogo Kpolo, au sud et à l'ouest par Komlan Gavoin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5898, déposée le 29 mai 1972 le sieur Kossi Amessé, profession de chauffeur mécanicien demeurant et domicilié à Lomé s/c de M. Anoumou Folly Té, géomètre à Lomé 2, Rue St Raphaël, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 as, 98 cas situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot n° 7, au sud, à l'Est par des rues en projet et à l'Ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5899, déposée le 1^{er} juin 1972 le sieur Lawson B. Jean, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé 4, Rue Laperine majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 as, 87 cas situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'Est par des lots n° 75 et 74.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5900, déposée le 2 juin 1972 le sieur Akpalo Frantz, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé 84, Rue de Bordeaux majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 26 cas situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de St. Joseph et borné au Nord par les héritiers Johnson Joseph, au sud par la collectivité Laglanlan, à l'Est par une rue en projet et à l'ouest par Akoto Noël.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5901, déposée le 2 juin 1972 le sieur Osseni Adjai, profession de menuisier en retraite demeurant et domicilié à Lomé 18, Avenue de la Libération, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 86 cas situé à Lomé connu sous le nom de Anagokomé et borné au Nord par un passage, au sud par deux parcelles n° 2 et 3, à l'Est par Onissan et à l'ouest par Avenue de la Libération.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5902, déposée le 2 juin 1972 le sieur Kpeglo Yao Michel, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé 24, Rue René Caillé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 as 46 cas situé à Tsévié connu sous le nom de Tekagni et borné au Nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud par des lots 1 et 2 et à l'Est par la route d'Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5903, déposée le 3 juin 1972 la dame Viky Aguessi Houssoukpo, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé s/c de Mme Emilie Anthony, Sce des Domaines, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 as 56 cas situé à Lomé, connu sous le nom de Lom Nava et borné au nord par une rue en

projet, au sud par Avadohounké Dosou, à l'est par un passage et à l'ouest par Félício de Souza.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5904, déposée le 3 juin 1972 le sieur Ekoué Léon Gaba, profession de commis aux contributions directes demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 as 06 cas situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par Amevor Koudakpo, au sud par Messan Koumani, à l'est par Agbavito Kitikpo et à l'ouest par Mihessô Koudakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5905, déposée le 3 juin 1972 le sieur Ayikoe Marc, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé s/c de M. Kuakivi Jean Baptiste, géomètre à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 60 cas situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Kikamé et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par la Haute Tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5906, déposée le 3 juin 1972 le sieur Amadou Adékunlé Gabriel, profession de conducteur d'engin aux T. P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 as 86 cas, situé à Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 38, à l'est par les lots n° 36 et 35 et à l'ouest par le lot n° 39.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5907, déposée le 3 juin 1972, la dame Jacqueline Agbokou, propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé 1, Rue Ayivi d'Almeida, (Nyékonakpoé), majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 75, à l'est par le lot n° 74 et à l'ouest par le lot n° 78.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5908, déposée le 3 juin 1972, le sieur Amadou I. Adé, profession d'agent de l'Air Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 as 86 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 37, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n° 35, 34 et à l'ouest par le lot n° 40.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5909, déposée le 3 juin 1972, le sieur Agbokou Michel, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoé, 1 rue Ayivi d'Almeida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 as 00 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 76, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 73 et à l'ouest par le lot n° 77.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5910, déposée le 3 juin 1972, le sieur Odjo O. José, profession d'agent de l'Air Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 as 86 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 56, à l'est par le lot n° 59 et à l'ouest par le lot n° 55.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5911, déposée le 3 juin 1972, le sieur Addoh K. Christian, profession de souffleur de verre, demeurant et domicilié à Lomé, s/c de M. Kuakvi Jean-Baptiste, géomètre à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 00 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 77, à l'est par le lot n° 76 et à l'ouest par le lot n° 80.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5912, déposée le 3 juin 1972, le sieur Léon Gaba et Mme Innocentia, propriétaires, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 as

72 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par les lots n° 57 et 59, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 60 et à l'ouest par le lot n° 34.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5913, déposée le 5 juin 1972, le sieur Sogo Michel, profession de commis à la SOCIMAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 as 79 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 43, 44, à l'est par le lot n° 42 et l'ouest par le lot n° 41.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5914, déposée le 5 juin 1972, le sieur Gnagmba Rock Mahoyéma, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé camp militaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 73 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Boko Tsisé et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5915, déposée le 5 juin 1972, le sieur James S. Lassey, profession de chef du Sce Insp. du Travail, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 as 98 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klévé et borné au nord, à l'est par Zégni Agbon John, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5916, déposée le 6 juin 1972, le sieur Tamégnon Y. Andréas, profession de gérant de la C.I.T.E.C., demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. Onodjé F. Augustin, comptable à Togopharma à Dapango, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 05 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par l'Emprise de la voie ferrée du Port, au sud, à l'ouest par la collectivité Boko Tsisé et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5917, déposée le 6 juin 1972, le sieur Tamegnon Yao Andréas, profession de gérant C.I.T.E.C., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 66 as 50 cas, situé à Lomé, connu sous le nom de Massohouin et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Agegee et à l'ouest par la route internationale Togo — Haute Volta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5918, déposée le 6 juin 1972, le sieur Tamegnon Yao Andréas, profession de gérant C.I.T.E.C., demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, rue de la Providence, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 90 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Boko Tsisé et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5919, déposée le 7 juin 1972, le sieur Srokpo Kpada, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 has 37 as 57 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par Aho Kossi et Abotchi Walter, au sud par Agbalenyo Amékou et l'emprise du C.F.T., à l'est par héritiers Agbavito et à l'ouest par Kossi Hon et Fiassé Sénou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5920, déposée le 7 juin 1972, la dame Fidèle Aithnard, née Eklou Natey, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, s/c de M. Etienne Aithnard, directeur de l'Ecole de la Poudrière à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 81 cas, situé à Lomé, connu sous le nom de Dou'assamé et borné au nord par Anna Quist, au sud par une rue en projet, à l'est par Afanhoubou Kabine et à l'ouest par Dansou Akakpo et Etorh.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5921, déposée le 8 juin 1972, le sieur Awanyoh Kossi Louis, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non

bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 as 27 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots 73, 74, au sud par les lots n° 79, 80, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5922, déposée le 10 juin 1972, le sieur Sossah Dégbého Emmanuel, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 has 90 as 13 cas, situé à Lomé, connu sous le nom de Akodessewa et borné au nord par Agbotamé Apéményon, au sud, à l'est par la collectivité Awoudja Holonwou et à l'ouest par Philippe Nassar et Vioto Koutuati.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5923, déposée le 10 juin 1972, le sieur Hézékia Mawussé Creppy, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 as 87 cas, situé à Lomé, connu sous le nom de Hongondoin et borné au nord, au sud par la collectivité Dara Guédou, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5924, déposée le 13 juin 1972, le sieur Sitti Z. Joël, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, 93 Bd. circulaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 as 94 cas situé à Lomé, connu sous le nom d'Adoboukomé et borné au Nord, à l'Ouest par Joseph Adjallé Dadzie, au Sud, à l'Est par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5925, déposée le 13 juin 1972, le sieur Tsisseg'o K. Justin, profession de dessinateur (TP Sud) demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 98 cas, situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord, à l'Est par des rues en projet, au Sud par le lot n° 59 et à l'Ouest par le lot n° 52.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5926, déposée le 13 juin 1972, le sieur Anani K. Guillaume, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé, 2 rue St. Raphaël, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 as 00 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot n° 32, au Sud par le lot n° 36, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par le lot n° 33.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5927, déposée le 14 juin 1972, la dame Henriette Ekué (née Darboux, profession de directrice des clos d'enfants, demeurant et domiciliée à Lomé, 16 rue Ajo-lolo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 has 43 as 39 cas situé à Avétonou, circ. adm. de Klouto connu sous le nom de Foké et borné au Nord par Dr Valentin Vovor, au Sud par Prosper Ati, à l'Est par Jonathan Awuya et à l'Ouest par le chemin de fer.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5928, déposée le 16 juin 1972, la dame Véronique Ayélé d'Almeida, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 as 50 cas, situé à Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la Collectivité Wogboli Aguto, au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par les héritiers Oto Agboli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5929, déposée le 16 juin 1972, le sieur Naassou Félix, profession d'Agent Technique, demeurant et domicilié à Lomé (Ministère de la santé), Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 as 28 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par Akoto Noël, au sud, à l'ouest par des rues en projet et une réserve administrative et à l'Est par Boboe Mesan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5930, déposée le 19 juin 1972, le sieur Kodjo Jean, profession d'Employé de Banque (B.N.P.), demeurant et domicilié à Palimé, Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un

quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 as 03 cas, situé à Palimé, circ. adm. de Klouto, connu sous le nom de To. vémodzi et borné au nord, au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par Kossi Edjidi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5931, déposée le 19 juin 1972, le sieur Randolph Antoine, profession de Docteur Vétérinaire, demeurant et domicilié à Dapango, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 46 as 79 cas, situé à Dapango, connu sous le nom de Nas-sablé et borné au nord par Namoudjorgou, au sud, à l'est et à l'ouest par Katgba Léne.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5932, déposée le 27 juin 1972, le sieur Benoît D.K.H. Amouzou, profession d'employé de bureau demeurant et domicilié à Nuatja, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 as 98 cas situé à Nuatja, connu sous le nom de Tégbé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la collectivité Gaba Dokpo, à l'est par Mensah Sylvestre et à l'ouest par Sedjro.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5933, déposée le 28 juin 1972, le sieur Denoo Jacob Akoli, profession de fonctionnaire demeurant et domicilié à Lomé (Ministère des Finances), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 as 98 cas, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par Noukafou Djoka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5934, déposée le 28 juin 1972, le sieur Salimonou Ogunola, profession de commerçant particulier demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 as 90 cas, situé à Lomé, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la famille Adjallé Dadzie et au sud par une ruelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5935, déposée le 29 juin 1972, le sieur Bawa Mankoubi, profession de directeur général à la LTD demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, représentant ladite Banque, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 88 as 39 cas situé à Akoumapé, circons. adm. de Vogan et borné au nord par Amekadji Abraham, au sud par Adadohoin Sépénou Jean, à l'est par Adoglinou Amavi et à l'ouest par la route Akoumapé-Dagbati.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5936, déposée le 29 juin 1972, le sieur Edorh Salomon Michel, propriétaire demeurant et domicilié à Lomé 2 rue St-Raphaël, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 as 21 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 48 et à l'est par le lot n° 45.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5937, déposée le 29 juin 1972, le sieur Edorh Samuel, propriétaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 as 65 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klikamé et borné au sud, à l'ouest par des rues en projet, au nord par le lot n° 51 et à l'est par le lot n° 52.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5938, déposée le 1^{er} juillet 1972, le sieur Henri Koffi Apeto M, profession de chef supérieur de la ville de Palimé demeurant et domicilié à Palimé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 as 23 cas situé à Lomé, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Joseph Adjallé et au sud par la rue P. Malazoué.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5939, déposée le 6 juillet 1972, le sieur Tomliwa Dadjama Laurent, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé, camp de gendarmerie nationale majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier

d'une contenance totale de 5 as 53 cas situé à Dogbéavou, circ. de Lomé, connu sous le nom de Abovey et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la collectivité Kagunu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5940, déposée le 6 juillet 1972, le sieur Christophe Kwami Galley, profession de commis d'administration demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 97 cas situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Togbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Aklikokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5941, déposée le 8 juillet 1972, le sieur de Gonzague Casmir, profession de meunier, demeurant et domicilié à Abidjan (C.I.) s/c de M. Creppy Scé Topo Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 as 04 cas situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, à l'est par la collectivité Mississogbi, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5942, déposée le 8 juillet 1972, le sieur Fricoh K. Cosmas, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Tomégbé (Akposso) majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 as 39 cas situé à Tomégbé, circons. adm. d'Akposso connu sous le nom d'Evadi et borné au nord par la Mission Catholique et Dompé Edouard, au sud par Fricoh K. Cosmas, à l'est par Kpodjro Sylvestre et à l'ouest par Dompé Edouard et Fricoh Cosmas.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5943, déposée le 8 juillet 1972, le sieur Agbélanou Gabriel, profession de professeur au CC demeurant et domicilié à Agou Gare majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 as 13 cas situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par le lot n° 29, à l'Est par le lot n° 30 et à l'ouest par la frontière Togo-Ghana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5944, déposée le 11 juillet 1972, le sieur Beguédou Ma'chatom Baise, profession d'agent des Douanes demeurant et domicilié à Lomé Tokoin majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90 as 12 cas situé à Lama-Kara et borné Nord par la rue de la Résidence et la route nationale, n° 1 au Sud par Toké, à l'Est par des terrains vagues et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5945, déposée le 11 juillet 1972, le sieur Ajavon Hubert, profession de fonctionnaire à la CEET en retraite demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 as 31 cas, situé à Lomé connu sous le nom de Nyékouakpé et borné au Nord par les lots n° 70, 71, 72 au sud par Ajavon Hubert à l'Est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 67.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5946, déposée le 11 juillet 1972 le sieur Hubert Ajavon, profession d'employé à la CEET en retraite demeurant et domicilié à Lomé 108 Bd Circulaire majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21 as 42 cas situé à Lomé connu sous le nom de Tokoin et borné, au Nord par Agbowodji au sud par Agbenowoko Assigo, à l'Est par Atohun Célestin et Adjiwodo Ayawovi et à l'ouest par la route Zokalébakopé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5947, déposée le 11 juillet 1972, le sieur Hubert Ajavon, profession d'employé à la CEET en retraite demeurant et domicilié à Lomé 108, Bd Circulaire majeur, non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46 as 24 cas situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par Dansouhoi Lokpo, au Sud par Missidan Lokpo, à l'Est par Kunaké Fiové et à l'Ouest par Akato Eglé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5948, déposée le 13 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4, Rue Lapérine majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47 as 43 cas situé à Lomé connu sous le nom d'Adakpamé et borné au Nord à l'Est par Doussé Govina Agbodo

au sud par Ségbé Aféléte et à l'ouest par Awoudja Kokou et Joseph Thomas Fara.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5949, déposée le 13 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4, Rue Lapérine majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale, de 10 as 62 cas situé à Lomé connu sous le nom de Akodesséwa et borné au Nord par la Route Lomé Adakpamé, au sud par Akossou Misewugbé à l'Est Par Pauline Bayi Tchakpali et à l'Ouest par Kossivi Deto.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5950, déposée le 13 juillet 1972, la Dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4 rue Lapérine majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 as 42 cas situé à Lomé connu sous le nom de Akodesséwa et borné au Nord par Dovo Séwonou Alaga, au Sud par M. Amorin César, à l'Est par Dogbé Avognon et à l'Ouest par de Lima Félicienne et Dovo Séwonou Alaga.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5951, déposée le 14 juillet 1972, le sieur Kwasi Michel Kpadey, profession de géomètre-dessinateur demeurant et domicilié à Lomé, 11 rue Toffa, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 as 01 ca, situé à Baguida, circonscription administrative de Lomé connu sous le nom de Bénomé et borné au Nord par Kokou Kowouvi, au Sud par la collectivité Sodofio Ayédji, à l'Est par Gefli Amewoto et à l'Ouest par Sodokpon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5952, déposée le 14 juillet 1972, le sieur Frédéric K. Mensah, profession d'ingénieur de la Radio diffusion demeurant et domicilié à Lomé, 54, rue Colonel Marroix, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 93 cas situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité Aklíkoku et à l'Est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5953, déposée le 14 juillet 1972, le sieur Atchouin Yaovi Joseph, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Lomé s/c de M. Akakpovi Philippe. 25, rue

de la Gare Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 80 as 12 cas situé à Palimé circonscription administrative de Klouto connu sous le nom de Wumato et borné au Nord par Kénom Justin, au Sud par la Route Palimé-Lomé, à l'Est par la station Agricole Tové et à l'Ouest par Akotiaté Atikpa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5954, déposée le 14 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé 4, Rue Lapérine, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 69 as 23 cas situé à Lomé connu sous le nom de Akodessewa et borné au Nord par Anani Abi et Adanlessossi Assignon, au Sud par Assignon Gamon, à l'Est par Medjessiw Assignon et à l'Ouest par passage de bœufs.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5955, déposée le 14 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé 4, rue Lapérine, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 85 as 44 cas situé à Lomé, connu sous le nom d'Akodessewa et borné au Nord par Koudota Ségbé, au Sud par Kounké Atandji et Missawugbé Akossou, à l'Est par Kadévi Adanto et à l'Ouest par Amouzou Tossou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5956, déposée le 11 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé 4, rue Lapérine, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 92 as 57 cas situé à Lomé, connu sous le nom d'Akodessewa et borné au Nord par Koumedjina Amouzou Koutouati, au Sud par Dégbi Agboanou, à l'Est par Afangbédjé Avissé Koutouati et à l'Ouest par Pauline Bayi Tchakpali.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5957, déposée le 14 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4, Rue Lapérine majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 84 as 40 cas situé à Lomé connu sous le nom Akodessewa et borné au Nord par la Route Lomé-Adakpamé et Pauline Bayi Tchakpali, au sud par Sewlenou Kpami et Akoussan

Kodjovi, à l'Est par Awalikpo Adanto et Sewlenou Kpami et à l'Ouest par Missawugbé Akossou et Mme Tchakpali.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5958, déposée le 14 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4, Rue Lapérine majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 14 as 94 cas situé à Lomé connu sous le nom de Akodessewa et borné au Nord par la Route Lomé Adakpamé et Kossivi Déto, Amouzou Houmaté, au sud par Akinde Agbogbodo et Samuel Lawson, à l'est par Kissivi Déto, Amouzou Houmaté, Afobou Dacha et Fiognon Atandji et à l'ouest par Louis Eklou Dogbé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5959, déposée le 14 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4, Rue Lapérine majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 52 as 49 cas situé à Lomé connu sous le nom de Akodessewa et borné au nord, à l'est par Messan Ténou Awounyo, au Sud par Assignon Gamon et la Collectivité Agbogbodo et à l'Ouest par Moli Agbézouké.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5960, déposée le 17 juillet 1972, le sieur Abdoul Ganiyou Salami, profession de Docteur Vétérinaire demeurant et domicilié à Lomé Direction d'Elevage majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 as 00ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klikamé et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité Mississogbé et au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5961, déposée le 18 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4, rue Lapérine, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 as 49 cas situé à Lomé connu sous le nom d'Akodessewa et borné au Nord par Dansou Agbobli, au Sud par Bayi Tchakpali, à l'Est par Agbewonou Degbe et à l'Ouest par Toviema Séwonou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5962, déposée le 18 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4, Rue Lapérine, majeur non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71 as 10 cas situé à Lomé Akodessewa connu sous le nom d'Adidomé et borné au Nord, à l'Ouest par Philippe Nassar, au Sud et à l'Est par Vioto Koutouati.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5963, déposée le 18 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé, 4, rue Lapérine, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 as 66 cas situé à Lomé connu sous le nom d'Akodessewa et borné au nord par Koumedjina A. Koutouati au Sud par Dégbe Agbewoanou, à l'Est par Pauline B. Tchakpali et à l'Ouest par Assignon Gamon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5964, déposée le 18 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4, rue Lapérine, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 58 as 14 cas situé à Lomé Akodessewa connu sous le nom d'Adidomé et borné au Nord par Sedonou Koudoho, au Sud par Goka Awoudja, à l'Est par Adjoavi Zotoglo et à l'Ouest par Pauline Bayi Tchakpali.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 5965, déposée le 18 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4, Rue Lapérine, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71 as 56 cas situé à Lomé connu sous le nom d'Akodessewa et borné au Nord par Philippe Nassar, au Sud par Vioto Koutouati, à l'Est et à l'Ouest par Pauline Bayi Tchakpali.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5966, déposée le 18 juillet 1972, la dame Pauline Bayi Tchakpali, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé 4, Rue Lapérine, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 as 65 cas situé à Lomé connu sous le nom d'Akodessewa et borné au Nord, à l'Ouest par Misséawugbe Akossou, au Sud par Afobou Dacha et Akoussan Kodjovi et à l'Est par Pauline Bayi Tchakpali.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5967, déposée le 22 juillet 1972, le sieur Modji Dégbévi Louis, profession d'instituteur demeurant et domicilié à Lomé, 24, rue Mgr Cessou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 93 cas situé à Lomé Nyékonapkoé connu sous le nom de Nyékonapkoé et borné au Nord par la rue Blagoev prolongée, au Sud par le lot n° 32, à l'Est par le lot n° 25 et à l'Ouest par le lot n° 23.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 5968, déposée le 27 juillet 1972, le sieur Borma Raphaël, profession de propriétaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 as 33 cas situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord, à l'Ouest par des rues en projet, au Sud par Mébounou Michel et à l'Est par la collectivité Boko Tsissé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,

E. K. Dogbé

ANNONCE LEGALE

Etude de Maître César AMORIN

Notaire à LOME, 25 Rue de la Gare

UAC-TOGO

Société Anonyme au capital de 300.000.000 de francs CFA

Siège Social : LOME, (République togolaise)

Rue du Commerce n° 18

CONSTITUTION DE SOCIETE

I

Suivant acte sous signatures privées en date à Lomé du 28 août 1971, dont l'un des originaux est annexé à la déclaration de souscription et de versement ci-après énoncée, il a été établi les statuts d'une Société Anonyme, présentant les caractéristiques ci-après :

Dénomination : UAC — Togo

Objet : La Société a pour objet, dans la République togolaise et dans tous pays étrangers, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières, de transports et plus généralement, toutes opérations se rapportant à toutes les branches de l'activité humaine, notamment :

1 — L'acquisition, l'échange, la vente de tous produits, marchandises et matières premières ; l'achat, l'échange, la location, l'affermage, l'apport, l'installations, la transformation, l'aménagement de tous biens, meubles et immeubles.

2 — Le traitement et la transformation par tous procédés de tous minerais, produits, sous-produits, matières premières, dérivés et alliages ; l'édification de toutes constructions à usage commercial, industriel ou d'habitation.

3 — L'obtention de tous permis d'exploitation et de recherches et de toutes concessions, l'obtention de toutes options sur des permis accordés à des tiers, la réalisation de ces options ; la prise ou l'acquisition, sous toutes ses formes, le dépôt et l'exploitation de tous brevets, marques et procédés, leur cession et leur apport, l'acquisition, la concession et l'apport de toutes licences de brevets.

4 — Toutes opérations commerciales tant pour son compte que pour le compte de tiers et toutes opérations financières.

5 — Toutes opérations accessoires.

6 — La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

7 — Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes.

Siège social : LOME, Rue du Commerce n° 18

Capital social : Le capital est de trois cent millions (300 000 000) de francs CFA, divisé en trente mille (30 000) actions de dix mille (10 000) francs CFA chacune.

Sur ces actions 29.224 ont été attribuées à la Société The United Africa Company Ltd et 134, à la Société John Walkden and Co Ltd. en représentation de leurs apports en nature consistant en différents biens immobiliers et mobiliers, évalué le tout à 292.240 000 francs CFA.

Le solde des actions, soit 642, étant à souscrire en numéraire et à libérer lors de la souscription.

Administration : La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 12 au plus, pris parmi les actionnaires, nommés et révocables par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Réserves extraordinaires et répartition des bénéfices

L'article 51 des statuts confère à l'Assemblée Générale des Actionnaires, la faculté de prélever sur le solde des bénéfices, toutes sommes pour constituer le fonds de réserves extraordinaires et la répartition à titre de dividende, également entre toutes les actions.

II

Aux termes d'un acte reçu par Maître César AMORIN, notaire à Lomé, le 13 septembre 1971. Monsieur Marcel Tokpanou, fondateur de la Société, a déclaré notamment que les 642 actions de numéraire, ont été entièrement souscrites par diverses personnes, et qu'il a été versé par chaque souscripteur, une somme égale au montant nominal des actions par lui souscrites, soit au total une somme de 6.420 000 francs CFA, représentant une partie du capital social.

A l'appui de cette déclaration, le fondateur a représenté au notaire, la liste des souscripteurs et l'état des versements, document qui est demeuré annexé audit acte avec un original des statuts de la Société.

III

Les Assemblées Générales Constitutives des souscripteurs ont, notamment, savoir :

1 — La première en date du 13 septembre 1971 :

a) Reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement sus-énoncée.

b) Nommé un Commissaire chargé d'apprécier la valeur des apports en nature et les avantages particuliers, et d'établir un rapport à soumettre à une seconde Assemblée.

2 — La seconde en date du 30 septembre 1971 :

a) Adopté les conclusions du rapport du Commissaire et approuvé les apports en nature et les avantages particuliers résultants des statuts.

b) Nommé comme premiers Administrateurs dans les termes des articles 18 et 20 des statuts, pour une durée d'un an :

— M. Roland Bongard, demeurant à Lomé (Togo)

— M. Claude Menard, demeurant à Cotonou (Dahomey)

— M. Jean-Paul Saint-Anac, demeurant à Neuilly-sur-Seine (Hauts de Seine — France), 181 Boulevard Bineau

— M. Julius Seddoh, demeurant à Atakpamé (Togo)

— M. Marcel Tokpanou, demeurant à Lomé (Togo)

— La Société « Nouvelle Société Commerciale Africaine », dont le siège social est à Paris (8^e), 157 Boulevard Hausmann.

Lesquels ont accepté ces fonctions.

c) Nommé comme Commissaire aux comptes, chargé d'examiner les comptes du premier exercice social :

— M. Emile Dansan, demeurant à Bordeaux (Gironde — France), 53, rue du Jardin Public.

Lequel a accepté cette fonction.

d) Et approuvé les statuts et constaté la constitution définitive de la Société.

IV

Par délibération en date du 30 septembre 1971, le Conseil d'Administration a nommé, Monsieur Marcel Tokpanou sus-nommé, président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Deux originaux des statuts de la Société

Deux expéditions de la déclaration de souscription et de versement et de l'état y annexé.

Deux originaux de procès-verbaux des délibérations des deux Assemblées Constitutives.

Deux exemplaires du rapport établi par le Commissaire vérificateur sur les apports faits par la UAC Ltd.

Deux exemplaires du rapport établi par le Commissaire vérificateur sur les apports faits par la John Walkden and Co Ltd.

Ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé, le 13 octobre 1971.

POUR INSERTION
M. C. AMORIN, Notaire